

# HONORAIRES DE L'AGENCE

Prix maximum des prestations assurées

## VENTE

### Honoraires à la charge du vendeur

Forfait de 10.000 € TTC pour les biens de moins de 200.000 €  
 5% TTC du prix de vente pour les biens à plus de 200.000 €  
 4% TTC du prix de vente pour les biens au-delà de 2.000.000 €

Honoraires de chasse indexés sur le prix de vente, à la charge de l'acquéreur

- De 0 à 600 000 € = 4 % TVA incluse
- De 600 001 à 800 000 € = 3.50 % TVA incluse
- De 800 001 à 1 000 000 € = 3 % TVA incluse
- A partir de 1 000 001 € = 2.50 % TVA incluse

## LOCATION

- Honoraires à la charge du locataire : un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m<sup>2</sup> pour les zones très tendues, 10€ TTC/m<sup>2</sup> pour les zones tendues, 8€ TTC/m<sup>2</sup> pour autre zones. A cela s'ajoute 3€/m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux.
- Honoraires à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges TTC.
- Local commercial ou bureau à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges

\*Non détention de fonds